



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA SARTHE

PREFECTURE
DIRECTION DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITÉS LOCALES
Bureau de l'Utilité Publique

ARRÊTÉ n°2011265-0005 du 22 septembre 2011

OBJET : Installations classées pour la protection de l'environnement.

Classement des activités relevant de la nouvelle nomenclature déchets de l'exploitation de Madame Huguette LALOUETTE située 12, route d'Alençon à OISSEAU-LE-PETIT

**LE PREFET DE LA SARTHE,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,**

VU le titre 1er du livre V du code de l'environnement, relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU l'annexe à l'article R 511-9 du code de l'environnement constituant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

VU les décrets n° 2009-1341, 2010-369 et 2010-875 modifiant la nomenclature des installations classées exerçant une activité de traitement de déchets ;

VU la circulaire du 24 décembre 2010 relative aux modalités d'application des décrets précités ;

VU l'arrêté préfectoral n°01-4740 du 7 novembre 2001 autorisant M. Albert LALOUETTE à exploiter les installations situées à OISSEAU-LE-PETIT ;

VU le récépissé de changement d'exploitant du 16 août 2006 concernant le transfert de l'autorisation précitée au nom de Mme Huguette LALOUETTE ;

VU l'arrêté préfectoral n°06-5769 du 25 octobre 2006 agréant Mme Huguette LALOUETTE pour effectuer la dépollution et le démontage des véhicules hors d'usage ;

VU la lettre du 26 avril 2011, de Mme Huguette LALOUETTE à OISSEAU-LE-PETIT présentant les nouvelles rubriques de classement de ses activités ;

Considérant qu'il y a lieu de mettre à jour le classement des activités de Mme Huguette LALOUETTE notamment au regard de la nouvelle nomenclature déchets, activités qui relevaient précédemment d'un classement sous la rubrique 286 ;

Considérant que les installations ont été régulièrement mises en service et qu'elles bénéficient de l'antériorité ;

Sur proposition de madame la secrétaire générale de la préfecture de la Sarthe;

ARRETE

Article 1 :

La liste des installations exploitées par Mme Huguette LALOUETTE située 12, route d'Alençon sur la commune d'OISSEAU-LE-PETIT et répertoriées dans la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement est mise à jour suivant le tableau ci-après :

Rubrique	Désignation des activités	Grandeur caractéristique	Régime
2712	Installation de stockage, dépollution, démontage, découpage ou broyage de véhicules hors d'usage ou de différents moyens de transports hors d'usage La surface étant supérieure à 50 m ²	715 m ²	A

A (autorisation), D (déclaration) ou NC (Non Classé)

Le présent article abroge et remplace l'article 1.2 de l'arrêté préfectoral du 7 novembre 2001 sus-visé.

Article 2 :

La secrétaire Générale de la préfecture de la Sarthe, le Maire d'OISSEAU-LE-PETIT, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays-de-la-Loire, le commandant du groupement de gendarmerie de la Sarthe, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE PREFET


 Pour le Préfet,
 La Secrétaire Générale

Magali DEBATTE